

Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille

FR009

Le droit de la famille et les femmes en Ontario



Un seul droit de la famille
pour toutes les femmes

Renseignez-vous sur vos droits

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille

Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de la brochure, rendez vous au www.undroitdefamille.ca, à la rubrique : **Vos documents sont-ils périmés ?**

La présente brochure a pour but de vous aider à avoir une meilleure compréhension de base des notions de droit. Elle ne remplace toutefois pas les conseils et l'aide d'une avocate ou d'un avocat. Si vous avez des problèmes qui relèvent du droit de la famille, obtenez des conseils juridiques dès que possible afin de protéger vos droits. Cette brochure est disponible sur notre site Web (www.undroitdefamille.ca).

Une rupture est presque toujours difficile et stressante pour les femmes et leurs enfants. Si votre partenaire et vous vous séparez, vous devrez régler plusieurs questions juridiques : prendre des arrangements pour les enfants (garde, droit de visite et pension alimentaire) et partager les biens familiaux. Ce sont des questions difficiles. Certains couples arrivent à s'entendre sur ces questions. Mais, dans la plupart des cas, les conjoints ont besoin d'aide pour les régler.

Lorsque votre relation prend fin, vous avez intérêt à consulter une avocate ou un avocat spécialisé en droit de la famille. Sans conseils juridiques, vous risquez de renoncer à des droits importants que vous ne saviez pas que vous aviez. Il est particulièrement important de demander l'aide d'une avocate ou d'un avocat dans les cas suivants :

- Votre partenaire a agi de façon violente ou abusive.
- Votre partenaire a tenté de vous intimider ou de vous effrayer.
- Votre partenaire a profité de vous.
- Votre partenaire a plus de pouvoir que vous.
- Vous ne comprenez pas, ne parlez pas et ne lisez pas le français ni l'anglais.
- Votre partenaire a une avocate ou un avocat.

Si vous ne connaissez pas d'avocate ou d'avocat en droit de la famille, voici quelques services ou organismes qui peuvent vous aider à trouver la professionnelle ou le professionnel que vous recherchez :

- **Fem'aide** – Ligne de soutien pour femmes francophones touchées par la violence. On pourra vous diriger vers les différentes ressources en violence conjugale. Vous y trouverez également les coordonnées des **maisons d'hébergement** pour femmes victimes de violence et des **organismes communautaires** comme les centres de femmes. Où que vous soyez en Ontario, vous pouvez composer le 1-877-336-2433 – ATS 1-866-860-7082. Les appels sont gratuits et Fem'aide offre des services 24 heures par jour et sept jours par semaine.
- **Service Assistance-avocats (du Barreau du Haut Canada)** – Le service vous met en relation avec une avocate ou un avocat que vous pouvez consulter gratuitement pendant 30 minutes au maximum. Elle ou il ne vous donnera pas de conseils juridiques, mais vous informera sur vos

droits et vos options. Elle ou il pourrait aussi vous aider à déterminer combien pourrait vous coûter les services dont vous avez besoin. De Toronto, composez le 416-947-3330, ailleurs en Ontario, faites le 1-800-268-8326. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

- **Aide juridique Ontario** – Pour toutes questions sur l’aide juridique, composez le 1-800-668-8258, du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.
- **La clinique d’aide juridique communautaire** de votre collectivité – Pour trouver la clinique d’aide juridique communautaire la plus près de chez vous, dans la région de Toronto, composez le 416-979-1446 et ailleurs en Ontario, le 1-800-668-8258 – ATS 1-866-641-8867. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web d’Aide juridique Ontario (www.legalaid.on.ca/fr). Cliquez sur « Coordonnées », puis sur « Cliniques juridiques communautaires ».

- **Service de conseil juridique sommaire, projet pilote d'Aide juridique Ontario** — Les francophones des régions de Sudbury, Ottawa et Toronto ont maintenant accès gratuitement à un service téléphonique confidentiel de conseils juridiques et d'orientation sur les questions touchant l'immigration, le logement, l'aide sociale, les procurations, les victimes d'actes criminels, le changement de nom, les droits de la personne et les normes d'emplois. Le numéro de téléphone est le 1-877-500-4508. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

- **Le Bureau du droit de la famille** — Si vous demeurez à Ottawa, à Toronto ou à Thunder Bay, vous pouvez vous rendre au Bureau du droit de la famille où des avocates et des avocats peuvent offrir des services en droit de la famille. Les avocates et avocats sont payés par Aide juridique Ontario et n'acceptent que les personnes qui ont un certificat d'aide juridique. Ces trois bureaux offrent des services en français. Pour Ottawa, composez le 613-569-7448, pour Toronto, le 416-348-0001 et pour Thunder Bay, le 807-346-2950.

- **Assaulted Women's Helpline** pour des services **en anglais ou dans d'autres langues**. Pour Toronto, composez le 416-863-0511, ailleurs en Ontario, faites le 1-866-863-0511 – ATS : 1-866-863-7868. Le service est gratuit et est offert 24 heures sur 24.

Lorsque vous appelez une avocate ou un avocat pour la première fois, n'oubliez pas de vérifier si elle ou il connaît bien le droit de la famille. Essayez d'obtenir les services d'une avocate ou d'un avocat qui a de l'expérience dans ce domaine.

Aide juridique Ontario

Retenir les services d'une avocate ou d'un avocat coûtera de l'argent. Si vous n'en avez pas les moyens, vous pouvez faire une demande à **Aide juridique Ontario** qui offre de l'aide pour régler certains problèmes en droit de la famille.

L'accès principal à l'aide juridique se fait par l'entremise du numéro sans frais, mais aussi par le personnel d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice, dans les bureaux du droit de la famille, dans les centres de services de droit de la famille et dans les bureaux de districts.

Pour faire une demande, de la région de Toronto, composez le 416-979-1446. Ailleurs en Ontario, faites le 1-800-668-8258 – ATS : 1-866-641-8867. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web d'Aide juridique Ontario à www.legalaid.on.ca/fr.

Pour être admissible à l'aide juridique vous devez avoir un revenu peu élevé et avoir un problème juridique que les services d'aide juridique jugent « suffisamment grave » pour que vous ayez besoin d'une avocate ou d'un avocat.

Si vous avez été victime de violence ou d'intimidation, mentionnez-le. En général, Aide juridique Ontario accorde plus facilement de l'aide aux femmes qui ont été victimes de violence.

Si vous répondez aux critères d'admissibilité, Aide juridique Ontario vous remettra un **certificat d'aide juridique** que vous pourrez utiliser pour retenir les services d'une avocate ou d'un avocat. Dans certains cas, le bureau d'aide juridique offre de payer les honoraires d'une avocate ou d'un avocat à la condition d'être remboursée par la suite.

Si votre partenaire a été violent avec vous ou qu'il vous a intimidée, vous pouvez obtenir un certificat d'aide juridique vous donnant droit à une consultation juridique gratuite de deux heures. Il n'est pas nécessaire de prouver que votre revenu est peu élevé pour l'obtenir. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire « **Autorisation d'avocat-conseil en violence familiale** » disponible dans les cliniques juridiques communautaires et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Beaucoup d'avocates et d'avocats n'acceptent pas les certificats d'aide juridique. Lorsque vous appelez pour prendre un rendez-vous, n'oubliez pas de demander si l'avocate ou l'avocat les accepte.

Où vous adresser lorsque vous n'avez pas d'avocate ou d'avocat

Si vous n'avez pas d'avocate ou d'avocat pour vous aider dans une affaire de droit de la famille, il vous sera peut-être possible d'obtenir des renseignements et des conseils juridiques au palais de justice. Toutes les cours de la famille offrent deux types d'aide :

- **Avocates ou avocats de service** – Leur mandat est de conseiller les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'avocate ou d'avocat. Si le temps le permet, elles ou ils pourront peut-être vous aider en cour.
- **Centres d'information sur le droit de la famille** – Vous pouvez y obtenir des renseignements sur le droit de la famille, sur le fonctionnement de la cour de la famille et sur d'autres types de soutien offerts aux familles (médiation familiale et cours sur le rôle parental) ou encore sur la façon de communiquer avec des organismes communautaires. Certains centres d'information sur le droit de la famille ont des avocates ou avocats-conseils qui peuvent vous rencontrer. **L'avocate ou l'avocat-conseil** peut discuter de votre situation et vous donner certains conseils juridiques, mais ne peut pas vous aider en cour.

Dans certaines cours de la famille, si vous n'avez pas d'avocate ou d'avocat, des étudiantes ou étudiants en droit peuvent vous aider à remplir les formulaires.

La brochure est disponible en plusieurs formats et en de nombreuses langues. Pour plus de renseignements à ce sujet, allez à www.undroitdefamille.ca. Vous y trouverez aussi d'autres documents expliquant les droits que vous reconnaît le régime du droit de la famille.

Si vous vivez en Ontario, vous avez droit à des services en français dans le cadre des procédures judiciaires relevant du droit de la famille. Pour obtenir plus d'information sur vos droits, communiquez avec une avocate ou un avocat, une clinique juridique communautaire ou la ligne de soutien Fem'aide au 1-877-336-2433 — ATS:1-866-860-7082. Pour plus de renseignements sur l'accès à des services en français, consultez notre site Web à www.undroitdefamille.ca

**Pour contribuer à l'évaluation de ce document,
veuillez vous rendre sur notre site Web.**

Brochures disponibles en français sur le droit de la famille

1. Les méthodes alternatives de règlement des conflits et le droit de la famille
 2. La protection de l'enfance et le droit de la famille
 3. La pension alimentaire pour enfant
 4. Le droit criminel et le droit de la famille
 5. La garde légale et le droit de visite
 6. Les contrats familiaux
 7. L'arbitrage familial
 8. Le droit de la famille et les femmes immigrantes, réfugiées ou sans statut
- 9. Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille**
10. Le partage des biens en droit de la famille
 11. Le mariage et le divorce
 12. La pension alimentaire pour conjointe ou conjoint

Mise en garde — C'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé pour les femmes victimes de violence conjugale. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité, communiquez (en Ontario) avec la ligne francophone de soutien Fem'aide au 1-877-336-2433 — ATS:1-866-860-7082.



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél.: 613 241.8433
Télec.: 613 241.8435
aocvf@francofemmes.org
www.francofemmes.org/aocvf
www.ressources-violence.org

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know



Financé par le gouvernement de l'Ontario